

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

- Présents :** Mmes DAUBREGÉ, SFREDDO, ARBONNIER, LEMAIRE, BIDOIS, DUSSAUSOIS
MM. SERPILLON, LEMOINE, ABDALLAG, DAUBREGÉ, DEMEURE
- Pouvoirs :** Madame VANDENBUSSCHE donne pouvoir à monsieur SERPILLON
Monsieur BOULEAU donne pouvoir à monsieur LEMOINE
Monsieur MOUILLIERE donne pouvoir à madame DUSSAUSOIS
- Excusé :** Monsieur SUEUR

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance, monsieur Jean-Pierre LEMOINE est nommé secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 12 avril 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur SUEUR a formulé des remarques. Celles-ci seront ajoutées au procès-verbal du 12 avril 2024.

Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2024

Aucune remarque n'a été formulée

Après sollicitation par le Maire, des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur DEMEURE entre en salle de réunion.

MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE L'OUTIL INFORMATIQUE DE L'OBSERVATOIRE FISCAL DE LA CAMVS

Madame SYMOENS relate avoir assisté à une réunion de présentation du logiciel de l'observatoire fiscal de la CAMVS. Ce logiciel va permettre de récupérer des informations fiscales entre les services de la CAMVS et les impôts. Ces informations nous seront transmises et nous permettront de faire des vérifications à la fois, sur le terrain et administratives. Ces informations nous permettront de corriger des erreurs relatives aux taxations fiscales.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAMVS pour la mise à disposition à la commune de l'outil informatique de l'observatoire fiscal.

MODIFICATION CONCESSIONS DE CIMETIERE

Madame DAUBREGÉ explique à ses collègues que les communes ne vendent pratiquement plus de concessions perpétuelles. Elle propose d'instaurer deux catégories de concessions, à savoir, trentenaire et cinquantenaire.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

30 ans :	caveau 2 places : 200 €	caveau 4 places : 400 €
50 ans :	caveau 2 places : 350 €	caveau 4 places : 700 €

Madame SYMOENS précise que, depuis l'année 1996, beaucoup de communes ont supprimé les concessions perpétuelles. En effet, il faut attendre 30 ans pour lancer une procédure

d'abandon lorsque les tombes ne sont plus entretenues. De plus, les procédures sont longues puisqu'il faut effectuer des recherches concernant les ayant droits.

Le Conseil Municipal, décide, par 13 voix pour, 1 abstention, de supprimer les concessions perpétuelles et d'instaurer 2 catégories de concessions avec les tarifs repris comme ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR RESTAURATION ET RELIURES DES ACTES

Madame SYMOENS rappelle notre groupement de commande pour les reliures de délibérations, arrêtés ... Celui-ci prend fin au 31 décembre 2024. Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de renouveler un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;
- éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services. Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 59, pour le renouvellement du groupement de commandes pour la restauration et reliures des actes.

DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire explique que le bâtiment communal, sis, 18 rue de l'Eglise ne fait plus office d'école maternelle. Ce patrimoine est donc libéré de toute occupation du public. La commune souhaite louer ce bien à un employé communal. Il est donc nécessaire de désaffecter ce bien.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de désaffecter le bien sis, 18 rue de l'église de l'Eglise.

DECISIONS MODIFICATIVES

Madame SYMOENS informe le conseil municipal que monsieur le Maire est autorisé à faire des autorisations de paiements sans réunir l'Assemblée mais, est tenu de l'en informer. Deux

virements de crédits ont été effectués pour le mandatement d'une facture de maîtrise d'œuvre arrivée très tardivement ainsi que le paiement de factures de révisions du marché de l'école.

Par contre, la Sous-Préfecture a sollicité nos services pour effectuer une décision modificative pour une somme de 76 € qui ne devait pas faire l'objet d'écritures d'ordres mais d'écritures réelles. Il y a également un dépassement de dépenses au chapitre 014 suite à un prélèvement de taxes exceptionnel.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer cette décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Madame LEMAIRE fait un point sur le déroulement de l'ALSH 2024. Cette année, il y avait 80 enfants encadrés par 9 animateurs, un animateur sportif mis à disposition par l'Office Municipal des Sports, une ATSEM. Les activités et les sorties font ressortir une satisfaction générale. Madame LEMAIRE énumère les différentes sorties et animations, les ateliers gratuits de la CAMVS. Elle indique que beaucoup de parents étaient présents à la fête de clôture, malgré que celle-ci avait lieu, le vendredi après-midi. Elle remercie le Conseil Municipal qui permet d'offrir un ALSH de qualité.
- ❖ Elle informe le Conseil Municipal, qu'une petite cérémonie a été organisée pour accueillir et remercier notre nouvelle équipe pédagogique dont la Directrice, madame Wittrant. Ce moment de convivialité avec remise d'un bouquet de fleurs à chacune a permis un temps d'échanges pour cette nouvelle année scolaire . Le 18 octobre prochain a lieu le cross annuel qui se déroule au foyer rural. Les enfants se verront récompensés par un trophée ou une médaille offerts par la municipalité ainsi qu'une collation, et leur sera remis un diplôme par leur enseignant . Les parents d'élèves organiseront une vente de viennoiseries et boissons au profit de l'école. L'équipe pédagogique a décidé d'organiser une fête de Noël qui se déroulera le vendredi 20/12 au foyer rural avec l'aide des parents d'élèves et de la municipalité. L'association Saint -Rémy du Nord en fêtes a souhaité s'associer à cet évènement en offrant leur traditionnel spectacle, goûter et chocolats aux enfants à la suite de cette fête de Noël à la salle des sports pour permettre aux artistes de se produire sur le podium. Une fête de fin d'année scolaire sera prévue également.
- ❖ Des dégradations et actes de vandalismes (pare-brises cassés, voitures incendiées, siphonnage de réservoirs) ont eu lieu sur notre territoire communal sur une période courte de quelques semaines. Un rendez-vous a été sollicité auprès du commissaire principal. Des administrés demandaient, via facebook suite aux publications, de remettre l'Eclairage Public la nuit. Or, il s'agit d'une économie intercommunale et il serait dommage de régresser. Cela ne résoudra pas pour autant les actes de vandalisme . Nous comprenons l'inquiétude que cette insécurité génère et la colère des victimes de ces actes. La ville d'Hautmont a multiplié les caméras de surveillance dans toute la ville et a renforcé la police municipale. Nous assistons de fait à un déplacement de cette

violence urbaine dans notre village limitrophe traversé par une départementale qui permet de quitter la commune rapidement. Madame Lemaire a proposé d'orienter lors de la réunion de bureau mensuelle, une autre piste , suggérée également via Facebook, d'installer des caméras de surveillance. M. Lemoine prendra la parole à ce sujet.

- ❖ Participation citoyenne : A l'époque, une seule personne avait répondu. Nous allons relancé pour sensibiliser les administrés afin de créer un groupe qui pourrait alerter la police via une adresse mail prévue à cet effet.
- ❖ Madame DAUBREGÉ relate le point fait avec Madame Broutin, le 27 août dernier, de la mutuelle Choralis concernant le nombre d'adhésions enregistrées depuis la réunion d'information du 29 mai dernier.
A ce jour, 24 personnes ont souscrit une mutuelle dont :
 - 3 personnes seules
 - 7 couples
 - 1 couple avec 2 enfants
 - 1 personne seule avec 2 enfants

La moyenne d'âge se situe entre 50 et 80 ans. Dans les communes limitrophes, les inscriptions varient de 30 à 40 personnes.

- ❖ Le repas des Séniors du 05 mai 2024 a réuni 89 personnes. Le montant total du repas s'élève à 5152,17 €. Les membres de la municipalité présents, ont œuvré au bon déroulement de cette journée. Notamment, dans la préparation des amuse - bouches, installation et rangement de la salle. L'équipe a participé au service pendant le repas. Une bonne cohésion de celle-ci a permis aux Séniors de passer un bon moment.
Les doyens de ce repas étaient madame THOMAS Marina et monsieur JAKUBCZAK Charles.
Les nouveaux soixantaines sont :
 - Madame HARNOULD Anne-Marie
 - Madame BOTQUIN Yvette
 - Monsieur SCULIER Claude

La municipalité a offert un bouquet de fleurs aux dames et le comité des fêtes, une bouteille de champagne aux hommes.
L'ambiance était conviviale, les Séniors étaient contents de se retrouver après une année de restriction budgétaire et de pouvoir partager un moment festif.
Madame DAUBREGÉ tient à remercier tous les membres présents ce jour-là, pour leurs participations et la bonne humeur apportée. Elle a une pensée spéciale pour Patrick qui était toujours là pour apporter son aide. Un grand merci à tous. Le repas des Séniors, pour l'année 2025, est prévu le 4 mai.

- ❖ Kermesse de la Bière :
Sept Séniors se sont inscrits pour assister, le jeudi 17 octobre, aux années “disco fever”.
Elle déplore le manque de participation des Séniors lors des manifestations proposées.
- ❖ Le colis des Séniors sera distribué le samedi 14 décembre. Les Séniors concernés (70 ans et plus), seront prévenus, courant novembre de la distribution.
- ❖ Mickaël ABDALLAG relate la réussite du loto qui a réunit 191 joueurs. Il remercie la commission des Séniors, le conseil municipal, le tennis de table et Saint Rémy du Nord en fête, les bénévoles pour l’organisation et le rangement du matériel. Il remercie également le service technique pour le podium. Madame Nathalie ARBONNIER précise qu’il n’y aura pas de marché de Noël, cette année et qu’éventuellement, les marchés locaux seront interrompus. Des manifestations seront organisées pour Halloween, Noël (20 décembre), la Saint Sylvestre. Une fête de la Saint Patrick sera organisée le deuxième week-end de mars 2025, un loto aura lieu le 15 avril 2025 et une soirée sur le thème des années 60, en mai.
- ❖ Jean-Pierre LEMOINE dit que l’initiation aux sports organisée l’année dernière, par l’Office Municipal des Sports, a rencontré du succès. Il y a eu une bonne participation de toutes les associations et une bonne cohésion entr’elles. Il a donc été décidé de la reconduire en menant une réflexion pour y apporter des améliorations. Celle-ci aura lieu le 7 juin 2025.
Monsieur LEMOINE fait un point concernant les radiateurs de l’école. L’assurance avait été relancée courant mai-juin et une réunion avec l’expert, a eu lieu, il y a environ trois semaines. Normalement, les têtes thermostatiques étaient prévues au départ. Les sondes seront déportées et les températures seront prises au centre et non en hauteur. La température sera réglée à 20 degrés. L’entreprise Servais doit venir faire des tests, pris en charge, par l’assurance. En ce qui concerne la chaudière, “Vive énergie”, société qui commercialise ce type de chaudière en France, l’a désossé totalement en mai. Elle a conseillé à l’entreprise Servais, d’effectuer deux entretiens par an (et trois ramonages). Ce week-end, la chaudière ne s’est pas mise en route.
Lors de la dernière réunion de bureau, une discussion a eu lieu concernant l’implantation de caméras. Il serait judicieux de créer un groupe de travail pour mener une réflexion concernant les emplacements stratégiques à retenir pour l’installation de ce matériel. Cela permettra d’établir les besoins et le coût en sachant que nous pouvons être subventionné, à condition d’établir le dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2024. A cela, il faudra ajouter un coût supplémentaire pour visionner les images, via, une société privée. Des écrans seront installés en mairie, et, deux personnes au choix, seront habilitées à visionner celles-ci.

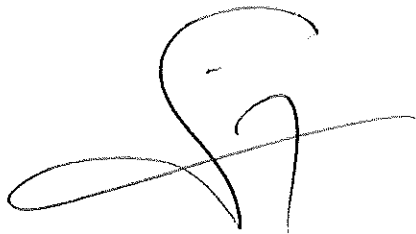
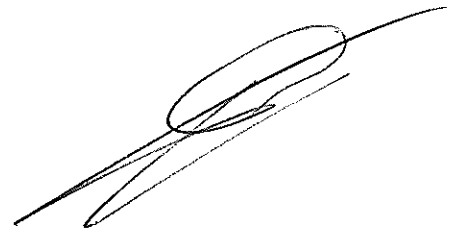
Le groupe de travail établi, ce jour, sera composé de : messieurs LEMOINE – ABDALLAG – mesdames LEMAIRE – DAUBREGE – ARBONNIER.

Monsieur LEMOINE informe le conseil municipal que cinq plaintes ont été déposées concernant les déchets sauvages. Elles ont été classées sans suite, le Procureur de la République affirme qu'il faut des preuves par le biais de caméras. Malgré la détention du numéro d'immatriculation du véhicule ayant fait ces dépôts, cela ne suffit pas. Nous n'avons pas alloué de budget pour cette dépense. Il est donc proposé de poser deux barrières forestières, avec l'accord des agriculteurs concernés. Le coût d'une barrière en bois varie entre 500 € et 600 € alors qu'en métal, le devis est estimé entre 1000 € et 5 000 €. Monsieur DEMEURE précise qu'il faut une largeur minimum de quatre mètres, pour les engins agricoles, cela représente environ 1 500 € par unité. Des personnes domiciliées à Hautmont font des dépôts sur notre territoire. Une entreprise voisine est soupçonnée d'avoir déposé de l'amiante à la déchetterie.

- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification de subvention, par le conseil départemental, d'un montant de 234 606 €, 164 361,87 € par l'état, 10 000 € par le conseil régional soit, 73% des travaux subventionnés. Il sera également possible de solliciter la CAMVS pour un fonds de concours. A ce jour, il y a un reliquat de 260 000 €. Nous allons rencontrer l'Etablissement Public Foncier, cela fait cinq années, environ, que nous avons signé une convention avec cette entité. La démolition de la maison de monsieur DURY sera faite avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 11 novembre, rassemblement devant le foyer rural à 10 h 15 pour un départ à 10 h 30.

Il précise qu'il n'y a pas de questions diverses, il lève donc la séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the left.A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal line and a diagonal stroke extending downwards to the right.